



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Nantes, le 18 juin 2026

AVIS AUX PARTICULIERS ET AUX ASSOCIATIONS

PROTÉGEZ VOS POTAGERS : l'interdiction d'arrosage de votre potager, avec de l'eau du Loir reste applicable, en raison de la présence de *Ralstonia solanacearum*

En 2025, un arrêté préfectoral a déclaré l'ensemble du Loir contaminé par la bactérie *Ralstonia solanacearum*.

Qu'est-ce que *Ralstonia solanacearum* ?

- C'est une bactérie qui attaque les solanacées comme les tomates, pommes de terre, aubergines, poivrons...
- Elle est sans danger pour les humains et les animaux, mais dévastatrice pour les récoltes (flétrissement, pourriture).
- Elle se propage surtout par l'eau d'irrigation et peut survivre plusieurs années dans le sol.

Que faire si vous avez un potager avec ces cultures ?

- Il est interdit d'arroser vos cultures de solanacées (tomates, pommes de terre, aubergines, poivrons,...) avec de l'eau prise directement dans le Loir ou dans un étang/une réserve alimenté(e) par le Loir ;
- Selon votre situation, privilégiez les eaux pluviales, les eaux issues d'un puits ou d'un forage non connecté au Loir, des réserves d'eau non issues du Loir, ou encore l'eau du robinet.

Pour en savoir plus sur le site de la DRAAF :

www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/ralstonia-solanacearum-alerte-phytosanitaire-contamination-du-loir

Contact DRAAF : sral.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr



Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle
02 40 41 20 89 / 90 / 91
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

6 quai Ceineray – BP 33515
44035 Nantes